



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un le 29 novembre, à vingt-heures quinze, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Fêtes, sous la présidence de Gilles BURGEVIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/11/2021

PRESENTS : MM. BURGEVIN G. - ASSELIN J-C. - MOTTEREAU V. - EPIN Y. - ROLLION F. - MARCHAND P. - PLOTTON C. - VIEILHOMME B. - PACQUIGNON B. - FERREIRA F. - MACRON L. - HALL S. - PELLETIER I. - COURTES U. - BOIZEAU-QUEVRE N - PINÇON M. - GASNIER G. - QUELIN M.

ABSENTS : MM. SOUESME F. (pouvoir à. PELLETIER I.)

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur Mathieu QUELIN a été élu secrétaire de séance.

I.- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 08 NOVEMBRE 2021

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

II. -BUDGET COMMUNE DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur l'Adjoint aux finances expose à l'assemblée la réunion de la commission des finances du 24 novembre dernier :

Des modifications sur le Budget prévisionnel de la commune doivent être envisagées afin d'y inscrire des crédits supplémentaires sur les postes suivants :

- Dégrèvement Taxe Foncière jeunes agriculteurs
- Frais d'étude (maîtrise d'œuvre pour des travaux non commencés : Basilique et Pôle bus)
- Frais d'insertion (annoncés légaux marchés publics)

Crédits à réduire					
Sens	Section	Chapi	Article	Objet	Montant
Dépenses	Invest	23	2313	Constructions	- 31 500 €
Dépenses	Invest	23	2315	Installations Mat.	- 21 500 €
Crédits à augmenter					
Sens	Section	Chapi	Article	Objet	Montant
Dépenses	Invest	20	2031	Frais d'études	+ 50 000 €
Dépenses	Invest	20	2033	Frais d'insertion	+ 3 000 €
Recettes	Fonct	73	73111	Impôts directs locaux	+ 80 €
Crédits à ouvrir					
Sens	Section	Chapi	Article	Objet	Montant
Dépenses	Fonct	014	7391171	Dégrèvement TF jeunes agriculteurs	+ 80 €

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Arrivée de Mme Nathalie BOIZEAU-QUEVRE

III. - BUDGET EAU RECOURS A L'EMPRUNT

Conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 05 juillet 2021 de recourir à l'emprunt pour financer les travaux de réhabilitation du réseau d'eau Potable, une consultation d'organismes bancaires a été effectuée, selon les caractéristiques suivantes :

Montant des travaux : 245 200 € HT

Montant emprunté : 245 200 € HT

Durée : 25 ou 30 ans avec échéance annuelle constante

Taux : taux fixe

La commission des finances, réunie le 24 novembre dernier propose de retenir l'offre la mieux disante, parmi les 4 offres reçues et présentées à l'assemblée, à savoir :

Offre du Crédit Agricole

- Montant emprunté : 245 200 €
- Frais de dossier : 245 €
- Soit un net versé de 244 955 €
- Taux du prêt : 0.92 % sur 25 ans
- Annuité : 11 023.97 €
- Total des intérêts : 30 399.24
- Déblocage des fonds : au plus tard le 28/02/2022
- Remboursement anticipé ou partiel possible moyennant le paiement d'une indemnité financière actuarielle et d'une indemnité de gestion de 2 mois d'intérêt.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **ACCEPTE** l'offre du Crédit Agricole présentée ci-dessus pour une période de 25 ans à un taux fixe de 0.92 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que tout document s'y rapportant.

IV - BUDGET EAU DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux décisions de la commission des Finances réunie le mercredi 24 novembre,

Conformément à la délibération n° 09.59.2021 actant le recours à l'emprunt,
Compte tenu de la fin de l'exercice comptable et des règles de report avant le vote du budget 2022,

Des modifications sur le Budget prévisionnel du service des Eaux doivent être envisagées afin d'y inscrire des crédits supplémentaires sur les postes suivants :

Crédits à augmenter					
Sens	Section	Chapitre	Article	Objet	Montant
Dépenses	Invest	20	203	Frais d'études	+ 10 000 €
Dépenses	Invest	21	2315	Installations	+ 110 200 €
Recettes	Invest	16	1641	Emprunts	+ 120 200 €
Total Dépenses	Invest				+ 120 200 €
Total Recettes	Invest				+ 120 200 €

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

V - MAISONS FLEURIES 2021

Madame l'Adjointe au fleurissement présente le dossier du concours 2021 des Maison fleuries et propose :

- d'attribuer un prix aux quatre premiers lauréats classés de chaque catégorie :
 - 1^{er} prix → 70 €.
 - 2^{ème} prix → 50 €.
 - 3^{ème} prix → 40 €.
 - 4^{ème} prix → 30 €.
- de récompenser les lauréats non classés par un bon d'achat de plants d'une valeur de 20 € à titre d'encouragements. Ces bons seront remis aux personnes retenues par la commission pour l'achat de plants auprès du magasin VERT'TIGE à Saint-Benoit-sur-Loire.

Les lauréats suivants sont proposés :

1^{ère} catégorie

Maison avec jardin paysager visible de la rue

1^{er} Prix Fossés de la ville : Mme Nadia BOUTON

1^{er} Prix ex-aequo : M et Mme Dominique JANVIER

2^{ème} Prix : M. Gilbert LANGLOIS

4^{ème} Prix : Mme Danielle ROLLION

4^{ème} Prix ex-aequo : Mme Josette ROUAUD

2^{ème} catégorie

Habitation avec végétalisation limitée sur l'espace public ou visible de la rue

1^{er} Prix : Mme Nadia BOUTON

Encouragements : Mme Claire FONTRIER

Après délibération, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Fait à St Benoît-sur-Loire, le 29 novembre 2021.

Le Maire
Gilles BURGEVIN